



# REVUE DE MODIFICATION DU COMPORTEMENT

## SOMMAIRE

- Ethique, valeurs et modification du comportement

33

*Jean CARON*

- Efficacité et modalités du contrat comportemental:  
une revue critique

45

*Marc-André RICHARD  
Normand MARINEAU  
Jean-Marie BOISVERT  
Jean ARCHAMBAULT*

REVUE DE MODIFICATION  
DU  
COMPORTEMENT

Revue trimestrielle publiée par l'A.S.M.C. Inc.

*Directeur:*

André Soulières  
Service de Psychologie  
Hôpital Rivière-des-Prairies  
7070 boul. Perras  
Montréal, Qué.  
H1E 1A4

*Conseil  
D'Administration  
De l'Association  
Des Spécialistes  
En Modification  
Du Comportement  
A.S.M.C. Inc.*

Président: Rodrigue Otis  
Président sortant: Léonard Goguen  
Secrétaire: Jinette Marcil-Denault  
Trésorier: Gilbert Leroux  
Représentant (Montréal): Henri Martin-Laval  
Représentant (Québec): Robert Ladouceur  
Représentant (Moncton): Pierre Baron  
Représentant (Sherbrooke): Rodrigue Otis  
Représentant (Nord-Ouest): Raymond Beausoleil

Port de retour garanti par A.S.M.C., 6955 boul. Taschereau, suite 211, Brossard,  
J4A 1A7

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec et Bibliothèque nationale du Canada  
I S S N 0 3 8 3 - 0 5 6 X

Ethique, valeurs et modification du comportement (1)

JEAN CARON

*Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois  
Val d'Or*

RESUME

*L'auteur soulève les différentes objections face à la technologie behaviorale et essaie d'y répondre à travers une revue de différents auteurs qui se sont préoccupés du sujet. Il appert que la plupart des critiques sont fondées sur des conceptions erronnées ou encore sur une incompréhension des principes d'apprentissage sous-tendant cette technologie. Les principaux thèmes soulevés sont: l'éthique et la technologie, les objectifs de changement et la modification du comportement, la liberté, le contrôle et la responsabilité sociale et finalement les effets non-intentionnels qui semblent être un domaine où certaines critiques peuvent être justifiées.*

L'application des principes d'apprentissage à la modification des comportements humains a donné naissance à une technologie (London, 1972; Lazarus, 1974) qui a connu un essor considérable au début des années 1960, et ne cesse de se développer depuis, sous la rubrique de: "modification du comportement" ou encore "thérapies behaviorales".

L'efficacité de ces procédures a été éprouvée sur différentes classes de comportements tant au niveau moteur: Foxx, Azrin (1973), Azrin, Gottlieb, Hugart, Wesolowski, Rathn (1975), verbal: Harris (1975), Ribes, Gomar-Ruiz, Rivas (1972), qu'académique: Ayllon, Roberts (1974); Evans, Oswalt (1968). Des résultats encourageants dans le domaine psychophysiologique: Welgan (1974), Gentry (1976), ouvrent un autre champ d'applications aux thérapies behaviorales. Les endroits les utilisant sont aussi divers que le milieu clinique, scolaire, institutionnel et même dans des programmes d'intervention communautaire. L'avènement de cette nouvelle technologie n'a pas laissé indifférentes les écoles de pensées traditionnelles qui ont vite fait d'y opposer des arguments théoriques (ex: substitution de symptôme) dénués de fondement scientifique, comme le soulignent Boisvert et Trudel (1972).

L'efficacité des procédures de modification du comportement a cependant amené une remise en question des valeurs véhiculées par la société occidentale, particulièrement le concept de liberté dans un sens de non déterminisme (free will) où on

1. Les demandes de tiré-à-part doivent être adressées à l'auteur, au Centre d'études universitaires dans l'Ouest québécois, 1265, 7e Rue, Val d'Or, Québec J9P 3R9.

## JEAN CARON

a démontré que le comportement humain peut être modifié à partir de contingences environnementales. Cette remise en question est d'autant plus embarrassante que sa démonstration se fait à partir d'une méthodologie scientifique, la science étant elle aussi une autre valeur de cette même société. Il en découle que les thérapies behaviorales sont souvent perçues comme des procédures ayant pour but l'asservissement de l'homme.

Plusieurs autres critiques provenant de l'opinion publique sont issues de conceptions erronées. Certaines d'entre elles sont provoquées par des associations de type classique entre behaviorisme, conditionnement et des images désagréables telles que: la salivation de chiens, les manipulations animales, les lavages de cerveau, les chocs électriques, comme le soulève Bandura (1974, 1976). Pour Krasner (1974), certaines de ces conceptions erronées vont même jusqu'à l'association de la "modification du comportement" et l'altération du comportement par des méthodes biomédicales telles: la psycho-chirurgie, la psycho-pharmacologie et l'emploi d'électrochocs. Il propose donc de substituer au terme "modification du comportement", celui de "planification environnementale" (environmental design). Ce terme, bien qu'approprié pour l'aménagement des contingences externes, semblerait cependant éliminer la modification du comportement par des techniques cognitives: c'est-à-dire l'utilisation d'auto-instruction ou encore l'aménagement de contingences en imagination (Mahoney, 1972; Michenbaum, 1973; Cautela, 1975).

Les questions de valeurs et d'éthique quant à la technologie behaviorale et à ses applications, ne devraient pas laisser indifférents les modificateurs de comportement; même si les principes théoriques d'apprentissage semblent neutres, leurs applications en milieu clinique, scolaire ou social impliquent certains jugements de valeurs (Kazdin, 1975). Les débats sur ces questions peuvent paraître un verbiage inutile, purement théorique, mais ils ont des implications pratiques considérables; que l'on songe que le comité régissant les politiques médicales de l'Etat du Minnesota a fait adopter un règlement limitant l'utilisation des procédures behaviorales dans toutes les institutions de santé mentale de l'Etat (Luce-ro, Vail, Scherber, 1968), même si cette décision a été basée sur des conceptions erronées par des gens non-spécialistes en modification du comportement, comme le soulève Cahoon (1968). Ici au Québec, un document préparé par le "Comité de la santé mentale du Québec" a été présenté au M.A.S. (ministère des Affaires sociales), en octobre 1977, qui s'intitule "Conditions devant régir l'utilisation des thérapies du comportement de type aversif dans les centres d'accueil pour enfants déficients mentaux profonds". Ce document, bien qu'il ait des aspects coercitifs, a cependant l'avantage d'avoir été préparé par des gens qui ont pris la peine de se documenter sur les thérapies behaviorales.

Le présent article se propose de soulever les différentes critiques associées à la technologie behaviorale et à son application, qu'elles soient basées sur des conceptions erronées ou encore qu'elles touchent certaines valeurs, et d'y répondre en faisant appel à plusieurs auteurs qui se sont penchés sur le sujet.



## Ethique

### Ethique et technologie

Un premier domaine de critiques et d'objections à la modification du comportement est issu de la technologie comme telle. Il se centre surtout sur l'utilisation des méthodes aversives, sur la privation de certains stimuli et va même jusqu'à remettre en question l'utilisation des renforçateurs.

Malheureusement, certaines personnes associent la modification du comportement uniquement aux méthodes aversives. Il est exact que des méthodes aversives soient utilisées mais elles ne constituent qu'une partie infime des technologies behaviorales et de plus, elles ne sont utilisées habituellement que comme un des éléments à l'intérieur du traitement d'un problème. Les plus employées sont le coût de la réponse, l'isolement et la présentation contingente de stimuli aversifs. Elles ne sont de plus utilisées que pour des comportements très spécifiques nuisant à l'épanouissement psychologique d'un individu, et qui sont auto-renforçantes, tels l'alcoolisme, les déviations sexuelles (Boisvert et Trudel, 1972; Lovibond, 1970), ou encore lorsque des comportements amènent pour l'individu des conséquences encore plus aversives que celles produites par des méthodes utilisées, tels l'auto-mutilation ou la régurgitation chronique (Leroux, 1977). Dans notre environnement naturel, une série de comportements sont appris par des conséquences aversives; par exemple, un enfant qui évite de toucher un rond de cuisinière suite à une brûlure. Même le système social prévoit dans ses lois, des conséquences aversives, telles l'isolement (emprisonnement) et le coût de la réponse (contravention).

Cependant, comme le soulève Ross, les modificateurs de comportement devraient se poser les trois questions suivantes avant d'utiliser ces méthodes.

1. Est-ce que ces procédures se sont avérées efficaces face aux problèmes présentés, suite à des recherches empiriques?
2. Est-ce que ces procédures sont intolérables? Au départ, le thérapeute devrait obtenir le consentement de la personne ou de ses représentants avant l'utilisation de méthodes aversives et l'individu devrait être le principal juge dans l'intensité du stimulus aversif.
3. Est-ce que la fin justifie les moyens? Un bon exemple de réponse à cette question nous est présenté par Cahoon (1968).

*"Amputation to "cure" a hangnail would be unethical, but amputation would scarcely be unethical if necessary to arrest a gangrenous process. It is clearly unethical (as well as unnecessary) to apply a 120 volt shock to correct messy habits in psychotic child. On the other hand it is unethical not to apply aversion therapy to severe self-destructive behavior in the same child, because the technique has been shown to be effective with such problem" (Tate, Barroff, 1966)".*

(Cahoon, 1968, p. 228)